



VENTES - LOCATIONS - GESTION - SYNDIC - BUREAUX ET COMMERCES

BAREME DES HONORAIRES POUR LE SUIVI DES TRAVAUX SYNDIC

Au 1er Janvier 2025

(TVA applicable en sus 20%)

Suivi Administratif, Financier et Maîtrise d'Ouvrage déléguée

* Travaux < à 5000 € HT = A la vacation

* Travaux de 5000 € à 25000 € HT = 4,5 % HT du montant HT des travaux

* Travaux de 25001 € à 50000 € HT = 4% HT du montant HT des travaux

* Travaux > à 50001 € HT = 3 % HT du montant HT des travaux

* Travaux de rénovation énergétique dans le cadre du dispositif « Ma prime Rénov' » et / ou « Mon projet Rénov' » : majoration de 2% HT par tranche

62 rue de l'Ouchette - 44000 Nantes 02 40 73 09 60 contact@yaouanc-immobilier.fr

www.yaouanc-immobilier.fr

